

NIVELLES

Une première interdiction de lieu

Le bourgmestre a pris un arrêté interdisant le centre-ville durant un mois à une personne qui y cause régulièrement des troubles.

• Vincent FIFI

Au conseil de police il y a un mois, tout comme au dernier conseil communal, la problématique de personnes se rassemblant dans le centre-ville de Nivelles sans respecter ni les règles sanitaires, ni les passants, ni la propreté publique, avait été évoquée. Germain Dalne (MR) avait suggéré que la Ville utilise un article de la nouvelle loi communale permettant des interdictions de lieu. Pour faire bref, lorsqu'une personne cause régulièrement des troubles dans l'espace public et que ces faits sont avérés, le bourgmestre peut agir en lui interdisant, pour une durée déterminée, d'être présent dans un périmètre



Une première interdiction temporaire de lieu a été décidée par le bourgmestre. Le périmètre défini est celui où le masque est obligatoire.

défini.

Le bourgmestre, Pierre Huart, avait répondu que cette possibilité était à l'étude, mais que la procédure était assez contraignante, nécessitant aussi un travail de la police en amont pour identifier les personnes concernées. Ce travail a été

fait et il y a quelques jours, le majeur acclot a pris, via un arrêté, une toute première interdiction de lieu, valable pour un mois.

Cette interdiction ne concerne qu'une seule personne, et se base sur plusieurs rapports. Un des problèmes pointés par l'ar-

rêté est le refus de porter le masque de l'intéressé. Deux rapports administratifs attendent qu'il se trouve quotidiennement dans la zone où le port du masque est obligatoire depuis le mois d'août, et il ne le porte pas ou pas de manière correcte. De plus, cette personne importune

les passants et ne garde pas la distance réglementaire d'1,5 mètre qui a été définie.

« Bien que de nombreux rappels à l'ordre ont été adressés tant par les gardiens de la paix que les services de police », précise l'arrêté, l'individu continue de mépriser les règles en vigueur pour endiguer la pandémie et met ainsi en danger la population. L'homme participe aussi à des rassemblements sur la voie publique tout en consommant des boissons alcoolisées, ce qui est également interdit.

L'intéressé a été convoqué pour s'expliquer mais il n'a pas répondu. Le bourgmestre a dès lors décidé que durant un mois, il ne pourrait plus se trouver dans un périmètre qui correspond à la zone où le masque est obligatoire en rue à Nivelles, c'est-à-dire, en gros, dans l'intra-muros. En cas de non-respect de cette interdiction, il encourt des amendes administratives.

Comme le veut la procédure, le collège communal a ratifié cette décision prise par le bourgmestre. ■

VILLERS-LA-VILLE

À la recherche de 150 livres pour Noël

Le Rotary de Villers-la-Ville a pris contact avec des institutions spécialisées de la région pour gâter des enfants en difficulté.

« Certains enfants n'ont pas la chance de recevoir un cadeau à Noël. »

On essaie d'y remédier à travers notre opération », avance Jean-Louis Guevar, coordinateur de l'opération « Livres pour Noël » organisée par le Rotary Club de Villers-la-Ville. Les membres ont contacté plusieurs institutions spécialisées d'Héviliers, Court-Saint-Étienne, Nivelles ou encore Grez-Doiceau, pour le Bra-



La librairie du Tienne (Tilly) a accepté de participer à l'action du Rotary Club de Villers-la-Ville.

bant wallon, afin de répertorier les enfants précarisés ou en situation de handicap. « On a demandé le prénom, nom et l'âge de lecture et les centres d'intérêt des enfants hébergés, pour réaliser une base de données et offrir un cadeau adapté. »

Au total, entre 120 et 150 jouets sont visés par l'opération. Mais comment les Villerois comptent-ils s'y prendre pour récolter autant de bouquins pour le 24 décembre, jour de clôture ? « Il y a quatre possibilités. La première, c'est de pren-

dre contact avec des libraires qui participent à l'opération et d'offrir un livre », poursuit Jean-Louis Guevar. Les citoyens qui le souhaitent peuvent ainsi donner un coup de main.

La deuxième option, c'est un don financier, qui servira bien évidemment à l'achat d'un livre adapté.

« Nous avons un accord avec la maison d'édition Mijade. Nous mettons en ligne leurs livres et si quelqu'un en achète un, en passant par notre site www.livres-pournoel.be, nous recevons un bon d'achat de la même valeur. Nous pourrions ainsi nous procurer plusieurs ouvrages. »

La dernière option, c'est de déposer un livre neuf dans une boîte décorée par les futurs bénéficiaires des institutions sélectionnées. « Des gens ont déposé dans leur entreprise

l'une des boîtes confectionnées par les enfants et les employés peuvent offrir un livre. »

La campagne du Rotary Club de Villers-la-Ville a été lancée début novembre et plusieurs dons, financiers et matériels, ont déjà été réalisés. « Nous recevons des dons spontanés. Si l'on dépasse les 150 livres récoltés, nous garderons le surplus pour l'an prochain ou nous les offrirons aux institutions. C'est la première fois que nous organisons cette opération et les premiers retours sont très positifs. »

À ce jour, six librairies participent à l'opération : Au P'tit Prince (Nivelles), BD World (Wavre), Le Petit Bouquineur (Ottignies), Librairie de l'Europe (Limelette), Librairie du Tienne - Acrodacrolivres (Tilly), Librairie Claudine (Wavre). ■

P.B.